

Règlement pêche Etang du Steinwald - 67260 Schopperten

- Pêche avec 3 cannes.
- Fermeture de l'étang à partir du Octobre.
- Le leurre artificiel (cuillère, twist, manié...) est strictement interdit.
- Taille minimale : brochet 55cm, sandre: 50cm
- Prise journalière limites à emporter : 1 brochet ou 1 sandre
Ou 1kg de poissons blanc. LES CARPES SERONT OBLIGATOIREMENT
ET IMMEDIATEMENT REMISE A L'EAU.
- Important** : a tout moment la personne de garde pourra vous demander de montrer vos prises.
- Tresse interdite, hameçon taille 4 maximum.
- La pêche au pain est strictement interdite.
- Ne sont autorisés que les parapluies ouvert ou demi-tentes pour s'abriter de la pluie.
- Le tapis de réception est obligatoire pour la pêche de la carpe
- L'amorçage et pêche a la graine crue est strictement interdite
- Tout pêcheur doit pêcher droit devant soi et respecter les autres pêcheurs.
- Les chiens sont à tenir en laisse.
- Les feux au sol sont strictement interdits.
- Un barbecue est disponible sous le préau du chalet.
- L'utilisation d'une barque est interdite.
- La baignade est formellement interdite.
- La pêche est interdite dans la zone de réserve.

- Horaire de pêche le **samedi et dimanche de 7h à 20h**. En dehors de ses horaires le portail sera fermé et l'accès interdit. le week-end accès strictement réservé aux pêcheurs et leurs accompagnateurs.

- En semaine de 7h à 20h **UNIQUEMENT** pour les titulaires d'une carte annuelle ou mensuelle.

- La carte de pêche vous sera faite par la personne de garde.
- La carte de pêche est strictement personnel est doit être porté sur soi.
- En cas d'absence, ne laissez pas vos cannes sans surveillance.